CANTON DE VAUD

Commune de Concise

SITUATION 1:1000

62798

ZONE DU VILLAGE ANCIEN
3

D. GUDIT & M. VOGEL architectes
F. PILLOUD & A. RUDAZ ing. géom. off.

Yverdon
Février 1979

Approuvé par la Municipalité en
sa séance du 26 février 1979
Au nom de la Municipalité
Le Syndic — Le secrétaire

Déposé à l'enquête publique
du 12 JUIN 1979 au 11 JUIL. 1979
Le certifient au nom de la Municipalité
Le Syndic — Le secrétaire

Adopté par le Conseil communal en
séances des 10 DEC. 1979
et 22 MAI 1980
Le Président — Le secrétaire

Approuvé par le Conseil d'Etat dans sa
séance du - 3 SEP. 1980
Le Chancelier

SILHOUETTES DES BATIMENTS SUR RUES ET ORIENTATIONS DES FAITES A MAINTENIR

PLANS - ELEVATIONS

AA

BB

CC

PROPOS

DD

propos

LEGENDE

- ZONE DU VILLAGE ANCIEN (PERIMETRE)
- BATIMENT PROTEGE (INVENTAIRE CANTONAL)
- ALIGNEMENT OBLIGATOIRE
- LIMITE EXTREME DES BATIMENTS
- (2) NOMBRE DE NIVEAUX MAXIMUM
- (F) FONTAINE (INVENTAIRE CANTONAL)
- MUR A CONSERVER

En rouge :

Modifications décidées par le Conseil communal le 10 décembre 1979, soumises à l'enquête publique du 11 janvier au 10 février 1980 et adoptées par ledit Conseil le 22 mai 1980.

Nouvelles affectations :	Plan No :	1	2	3	4	5
(2) périphérie de village ancien	A	-	A	-	-	
(8) agricole et viticole	B	-	-	-	-	

RC 265 f

RC 401 b

Provence

Neuchâtel

Yverdon

Territoire de CORCELLES

CFF

Lac de Neuchâtel

N

Fiche 2440